

de corruption/ et d'égoïsme, de mauvais sentiments comprimés, de lâcheté que la peur avait un jour changée en audace. Ce qu'on persécutait toujours, c'était le culte chrétien, c'étaient ses prêtres. Charlier et Pocholle lancèrent un arrêté fulminant contre le *fléau du fanatisme religieux*, qu'ils signalèrent comme la *source féconde des troubles sanglants* ; ils voulaient *ramener tous les Français au jour de la vérité*, et qualifiaient les prêtres d'*ennemis du bonheur social*, à l'égard desquels *il ne pouvait y avoir ni composition, ni trêve*. Ils enjoignaient aux administrations de combattre de tous leurs pouvoirs *les restes du fanatisme* ; ils proclamaient, comme ayant bien mérité de l'humanité, celui qui, par la voie de la persuasion, aurait travaillé à ce but, et ajoutaient : « Celui qui aura pu découvrir un prêtre rebelle aura également bien mérité de l'humanité ; il recevra la récompense que la loi lui assure. » On voit que c'était toujours Fouché, moins l'échafaud.

Mais, l'esprit populaire ne cessait de résister, et on ne pouvait parvenir à y effacer l'idée de Dieu. Dans les villes, les fêtes décadaires, cérémonies d'ailleurs purement civiles, étaient célébrées avec une pompe qui appelait la foule. Dans les campagnes, tous les efforts de la puissance ne purent parvenir à abolir le dimanche. Le sentiment mystérieux de l'infini, ne pouvant avoir sa satisfaction légitime dans la religion proscrite, se fit jour en plusieurs lieux, par un étrange mysticisme. Charlier et Pocholle écrivent à la Convention nationale « qu'il existe de nouveaux rassemblements de fanatiques qui, mêlant à leurs superstitions des formes constitutionnelles, prétendent établir la république de Jésus-Christ. A la tête de ce rassemblement, est une femme dont la chasteté n'est pas la vertu principale ; on y voit aussi un juif catholique (*sic*) , nommé Moïse : cette nouvelle secte célèbre des fêtes religieuses, et est déjà très-nombreuse. » Cette lettre, dit un journal, fut renvoyée aux trois Comités. Boudin expose que les prêtres réfractaires et non-réfractaires se sont empressés de saisir toutes les circonstances qu'ils ont cru favorables pour souffler le fanatisme. Il demande que, dans toute la République, dès qu'il se sera manifesté une émeute, les prêtres assermentés ou non soient provisoirement arrêtés. Lecointre demande et obtient la question préalable, en faisant observer que les autorités sont là pour maintenir l'ordre, et qu'elles feront arrêter les perturbateurs, qu'ils soient prêtres, nobles ou autres.

Cependant, l'adresse votée par la Commune fut présentée à la Convention. « Au 9 Thermidor, disait la cité suppliante aux représentants de la nation, vous avez sauvé la République. Eh bien ! ci-